

COMPTE RENDU

Bureau

Communautaire

du 11/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale d' ETURQUERAYE, sous la présidence de Vincent MARTIN. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du bureau communautaire le mardi 05 octobre 2021.

Etaient présents,

Jean AUBOURG, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Cédric BROUT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Michel DEZELLUS, Aline DONNET- MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Claude GENCE, Franck HAUDRECHY, Christine HOUEL, Dominique LEVASSEUR, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Régine SENINCK, Josette SIMON, David TAURIN, Martine TIHY, Christine VANDUFFEL, Alain VIVIEN.

Pouvoirs:

Yannick BOUDET donne pouvoir à Martine TIHY, Sandrine MENNITI donne pouvoir à Jacques DORLÉANS, Anne STAB donne pouvoir à Franck HAUDRECHY

Représenté par :

Franck BERTIN est représenté par Rose-Marie FOURNIER-VIOT (Ne prendra pas part au vote); Jérôme DEBUS est représenté par Annick LE MOIGNE (Ne prendra pas part au vote); Alain TARDIF est représenté par Rémy LEROY (Ne prendra pas part au vote);

Absents/excusés:

Gilbert DOUBET, Laurent DUCHATEAU, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Charly NOËL, José MAURICE, Bertrand PECOT, Mélanie PETIT, Philippe ROMAIN, Bruno SIX, Philippe VANHEULE.

ORDRE DU JOUR

Points	
Direction générale	
Présentation du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ;	Pour information
<u>Finances</u>	
Intervention de la conseillère aux finances locales	Pour information
<u>Développement numérique</u>	
Développement de la fibre sur Roumois Seine	Pour information
Administration générale	
Groupement de commandes entre la Communauté de communes de Roumois Seine et la Communauté de communes de Pont-Audemer/Val de Risle en vue de la passation d'un marché de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers – attribution du marché et autorisation de signature.	Pour décision

Administration Générale 666 rue Adolphe Coquelin B.P 3 27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28 contact@roumoiseine.fr www.roumoiseine.fr



Présentation du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

M. Le Président ouvre la séance à 18h00 et donne la parole à Mesdames Virginie CAROLO-LUTROT et Florence DUBOSC, respectivement 2^{ème} Vice-présidente et, directrice générale du Pôle Métropolitain de l'estuaire de la Seine pour une présentation.

18h40 : Départ de Mmes Virginie CAROLO-LUTROT et Florence DUBOSC.

Intervention de la conseillère aux finances locales

M. Le Président donne la parole à Mme Fabienne DI ROSA pour une présentation.

18 :47 : Arrivée de M. Laurent DUCHÂTEAU

19:04 : Arrivée de M. Bertrand PECOT

Développement numérique

M. Le Président donne la parole à M. Sylvain BONENFANT.

19:31 Départ de M. Vincent MARTIN, Mme Gwendoline PRESLES prend la présidence du Bureau Communautaire.

M. Vincent MARTIN donne pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES.

Décision N° B/01-2021 - Administration générale — Groupement de commandes entre les communautés de communes Roumois Seine et Pont-Audemer Val De Risle ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés - autorisation de signature

[...]

Le marché résultant du groupement précédent avait été attribué à la société DERICHEBOURG qui assurait donc les prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, de la Communauté de communes Roumois Seine et de l'Intercom Bernay Terre de Normandie.

Ce contrat de collecte des ordures ménagères arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

[...]

Le nouveau marché élaboré n'est pas alloti, il prévoit la réalisation des prestations de collecte en porte à porte et le transport jusqu'aux centres de traitement ou quais de transfert des flux suivants :

- 1. Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés en porte à porte une fois par semaine (C1) en début du marché, puis évolution en C 0,5 sur la dernière phase du marché.
- 2. Emballages ménagers (non fibreux) et déchets assimilés collectés en porte à porte une fois par quinzaine (C½).

Le besoin couvert par ce groupement de commandes concernera les territoires suivants :

- pour Roumois Seine, les 40 communes du territoire
- pour Pont-Audemer Val de Risle, les communes : Appeville-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Condé-sur-Risle, Écaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou, Saint-Philbert-sur-Risle, Thierville, Bouquelon, le Marais Vernier, Quillebeuf sur Seine, Rougemontiers, Routot, Saint Ouen des Champs, Saint Thurien (commune nouvelle « Le Perrey »), Saint Samson de la Roque.

L'estimation du marché était de 13 000 000 d'euros HT sur une durée totale de six années à partir du 1er janvier 2022.

 $[\ldots]$

Lors de sa réunion du 28 septembre 2021, les Membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été informés qu'une phase de régularisation des offres a permis au candidat Véolia de régulariser son offre de base et sa variante.

Ils ont ensuite examiné les offres et, sur la base des critères initialement définis dans les documents de consultation, ont décidé, de confier le marché à la société ayant proposé l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, soit la société COVED, laquelle a obtenu une note globale de 89,12/100 points pour son offre variante qui s'élève à 9 070 500,83 euros HT, soit 9 827 388,82 euros TTC pour la durée totale du marché sur le périmètre du groupement de commandes.

[...]

Le Bureau Communautaire, après en avoir régulièrement délibéré,

par 33 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Arnaud MAUPOINT et Christine VAN-DUFFEL), MM. Frédéric CARDON et Daniel DUVAL n'ont pas voté.

➤ AUTORISE le Président, sur la base de la décision de la commission d'appel d'offres, à signer le marché de collecte des ordures ménagères et assimilés afférent et l'ensemble des documents pouvant en découler,

> AUTORISE le Président, le cas échéant et si nécessaire, à signer les décisions de poursuivre et/ou les modifications contractuelles n'ayant pas d'incidence substantielle sur la nature globale du marché ou prévues par une clause de réexamen.

QUESTIONS DIVERSES

M. Cédric BROUT fait un point sur les travaux du PLUI (Voir annexe § « Questions diverses »)

L'ordre du jour étant épuisé Mme Gwendoline PRESLES lève la séance à 19h55

Vincent MARTIN
Président

